

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : <b>12</b>	<i>Pour</i> : <b>12</b> (11+1 <i>procuration</i> )	<i>Abstention</i> : <b>0</b>	<i>Contre</i> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	<b>S'est retiré</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDAY Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2017-19 : Vote du compte administratif du budget assainissement pour 2016**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance lors du vote de l'adoption du compte administratif du budget assainissement de l'année 2016, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2016 du budget assainissement défini ci-après :

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 07/04/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170405-2017\_19-DE  
Regu le 11/04/2017

Exécution budgétaire	RECETTES	DÉPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	198 981,00	164 690,22	34 290,78
Fonctionnement	25 686,46	25 424,95	261,51
<b>Total</b>	<b>224 667,46</b>	<b>190 115,17</b>	<b>34 552,29</b>

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Affectation du résultat 2015 en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	139 897,36		34 290,78	174 188,14
Fonctionnement	29 400,06		261,51	29 661,57
<b>Total</b>	<b>169 297,42</b>		<b>34 552,29</b>	<b>203 849,71</b>

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>174 188,14</b>
Restes à réaliser : dépenses Restes à réaliser : recettes	<b>164 309,78</b>
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>9 878,36</b>
Affectation à l'investissement	<b>0</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>29 661,57</b>
Reste en report à nouveau	<b>29 661,57</b>

**C/001**

Report  
Section investissement  
recettes

Affectation Section  
d'investissement  
recettes **C/1068**

**C/002**

Report Section  
Fonctionnement

- constate pour la comptabilité du budget assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 07/04/2017  
Page 2 sur 2

ÀR PREFECTURE

024-212400182-20170405-2017\_19-DE  
Regu le 11/04/2017